

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 9 avril 2020 à 18h00 tenue à huis clos et par conférence téléphonique en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 qui autorise le conseil de toute municipalité à siéger à huis clos par tout moyen de communication. Sont présents à cette séance: le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par conférence téléphonique : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-04-09-5283

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 9 avril 2020 à 18 h 10.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 9 avril 2020 à 18h00 tenue à huis clos et par conférence téléphonique.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
 - B) Adoption de l'ordre du jour;
 - C) Résolution – Société de l'assurance automobile du Québec - Renouvellement du contrat pour une durée de trois ans et versement anticipé de la rémunération opérationnelle;
 - D) Période de questions;
 - E) Levée de la séance.
-

Adoption de l'ordre du jour

20-04-09-5284

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 9 avril 2020 tel que présenté.

Adopté

Société de l'assurance automobile du Québec - Renouvellement du contrat pour une durée de trois ans et versement anticipé de la rémunération opérationnelle

Considérant que le contrat de service en permis et immatriculation avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) vient à échéance le 31 décembre 2020;

Considérant que la SAAQ a transmis une correspondance à l'effet d'offrir la possibilité de renouveler le contrat avec celle-ci pour une durée de trois ans;

Considérant que dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, la rémunération forfaitaire mensuelle est maintenue pour les mois de mars et avril 2020 sans réduction liée à des interruptions de la prestation de services;

Considérant qu'un versement anticipé de la rémunération opérationnelle pour mars et avril 2020, basée sur l'historique des opérations, pourra être versé conditionnellement à l'acceptation du renouvellement du contrat pour une durée de trois ans.

20-04-09-5285

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal accepte de prolonger le contrat de service en permis et immatriculation avec la Société de l'assurance automobile du Québec pour une période de trois ans.

Que le maire, André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés, pour et au nom de la Ville de Huntingdon à signer ledit contrat.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-04-09-5286

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 22.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière